



Bruxelles, le 2.12.2014
COM(2014) 717 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

Rapport annuel 2013 concernant l'instrument de stabilité

{SWD(2014) 344 final}

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Rapport annuel 2013 concernant l'instrument de stabilité

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| 1. | Introduction | 3 |
| 2. | Structure de l'instrument de stabilité (IdS) | 3 |
| 3. | Mise en œuvre de l'instrument de stabilité | 4 |
| 4. | Aperçu de l'utilisation de l'IdS pour la période 2007-2013 | 4 |
| 5. | État des lieux de l'IdS en 2013 | 6 |
| 6. | Réponse aux situations de crise ou de crise émergente (article 3 du règlement instituant l'instrument de stabilité)..... | 7 |
| 6.1. | Comment l'IdS a-t-il fait face aux crises en 2013?..... | 7 |
| 6.2. | Qui a participé aux actions de réaction aux crises relevant de l'IdS?..... | 8 |
| 7. | Assistance dans le cadre de conditions de coopération stables (article 4 du règlement instituant l'instrument de stabilité)..... | 10 |
| 7.1. | Ménaces pour la sécurité et la sûreté (article 4, point 1, du règlement instituant l'instrument de stabilité) | 10 |
| 7.2. | Atténuation des risques concernant les substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) (article 4, point 2, du règlement instituant l'instrument de stabilité) | 13 |
| 7.3. | Construction de capacité pré- et postcrise (article 4, point 3, du règlement instituant l'instrument de stabilité) | 15 |
| 8. | Conclusion..... | 19 |

1. INTRODUCTION

Le présent rapport annuel concernant l'instrument de stabilité (IdS), qui est le septième et dernier rapport de ce type en vertu de la base juridique existante¹, est soumis au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, conformément à l'obligation de faire rapport énoncée à l'article 23 du règlement instituant un instrument de stabilité².

L'instrument de stabilité a été un outil important, placé sous l'autorité de la haute représentante/vice-présidente et du commissaire chargé du développement, qui leur a permis d'orienter les ressources à l'appui d'approches globales de l'UE visant à prévenir, atténuer et gérer les conséquences des crises et les menaces à long terme sur la sécurité à travers le monde. Le présent rapport donne un aperçu de la manière dont l'IdS a été mobilisé à cette fin en 2013.

Il est complété par trois documents de travail des services de la Commission qui fournissent une actualisation globale et détaillée de la mise en œuvre au niveau mondial i) des mesures urgentes de réaction aux crises dans le cadre de l'IdS lancées et/ou en cours en 2013, relevant de l'article 3 du règlement (parties 1 et 2 du document de travail des services de la Commission) et ii) des actions de l'IdS programmables à plus long terme, relevant de l'article 4, points 1, 2 et 3, du règlement.

2. STRUCTURE DE L'INSTRUMENT DE STABILITE (IDS)

Les articles 3 et 4 du règlement instituant l'instrument de stabilité précisent les types d'activités qui pouvaient bénéficier de cet instrument.

L'article 3 prévoit une «aide en réponse aux situations de crise ou de crise émergente».

L'article 4 prévoit une composante programmable de l'instrument qui englobe des programmes à plus long terme dans trois domaines prioritaires:

- les menaces pour la sécurité et la sûreté dans un contexte transrégional (article 4, point 1);
- l'atténuation des risques concernant les substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (article 4, point 2); et

¹ L'IdS s'est appliqué du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013. Le nouvel instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) [règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix], pour lequel les rapports annuels futurs seront soumis au Parlement européen et au Conseil, comme prévu au titre IV, article 13, du règlement commun pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour l'action extérieure de l'Union, s'applique du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020.

² Règlement (CE) n° 1717/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 (JO L 327 du 24.11.2006, p. 1).

- la construction de capacité pré- et postcrise (article 4, point 3)³.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUMENT DE STABILITE

Le service des instruments de politique étrangère (FPI) de la Commission travaille en étroite collaboration avec le service européen pour l'action extérieure (SEAE), un organe de l'Union européenne fonctionnant de manière autonome⁴. Ces deux services font rapport à la haute représentante/vice-présidente, M^{me} Ashton, qui est à la tête du FPI en sa qualité de vice-présidente de la Commission. Les travaux relevant de l'article 4, points 1 et 2, sont effectués sous la responsabilité du commissaire chargé de la coopération au développement.

Le SEAE a fixé la ligne de conduite pour les actions menées au titre de l'article 3 du règlement instituant l'instrument de stabilité et a collaboré avec le FPI pour l'élaboration des mesures, ce dernier étant chargé de la mise en œuvre des actions décidées. Le SEAE a également assuré la programmation stratégique des actions menées au titre de l'article 4 par l'intermédiaire des documents de stratégie et des programmes indicatifs pluriannuels. Les programmes d'action annuels (PAA) correspondants sont définis et mis en œuvre par la DG DEVCO (direction générale du développement et de la coopération) pour les actions menées au titre de l'article 4, points 1 et 2, et par le FPI pour les actions menées au titre de l'article 4, point 3.

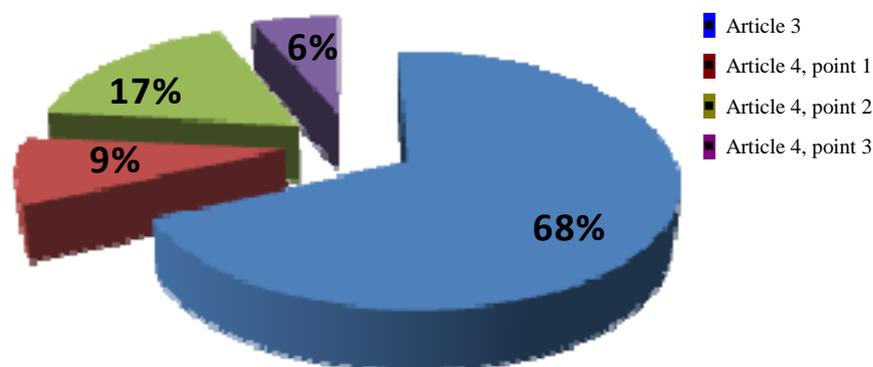
4. APERÇU DE L'UTILISATION DE L'IDS POUR LA PERIODE 2007-2013

Pendant ses sept années d'existence, l'IdS a fourni une aide visant à aborder l'ensemble du cycle de la prévention des conflits et des crises, de la réaction à ceux-ci et du redressement à la suite de ceux-ci dans le monde entier, à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité aux niveaux national, régional et transrégional et à renforcer les capacités à prévenir les conflits et à réagir aux crises.

³ Également connue sous le nom de «partenariat pour la consolidation de la paix» de l'instrument de stabilité.

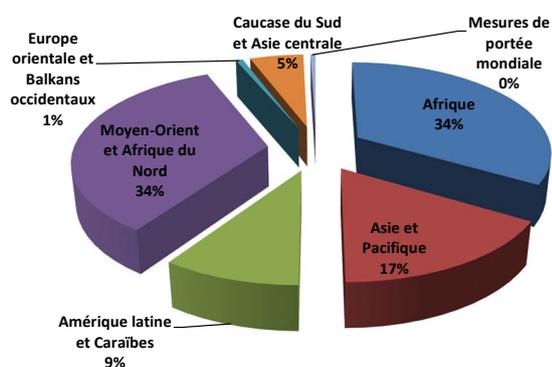
⁴ Conformément à la décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30).

Graphique 1: répartition des fonds de l'IdS entre les actions relevant de l'article 3 et de l'article 4, points 1, 2 et 3 - au total, 1,57 milliard d'EUR pour la période 2007-2013 (sur la base des dotations financières)



Sur la période 2007-2013, le volet «réaction aux crises à court terme» de l'IdS (article 3) a permis de dégager un montant de **1,08 milliard d'EUR pour quelque 288 actions menées en réaction à des crises survenues dans plus de 70 pays ou régions à travers le monde**. Le graphique 2 montre la répartition géographique de ces actions pour cette période.

Graphique 2: répartition géographique des mesures de réaction aux crises relevant de l'IdS, 2007-2013 (sur la base des dotations financières)



Sur la même période, quelque **502 450 000 EUR ont été dégagés pour l'élément programmable à long terme** de l'IdS, couvrant les actions relevant de l'article 4, points 1, 2 et 3. Le graphique 1 illustre la répartition des fonds entre les mesures de réaction aux crises (article 3) et les programmes à plus long terme (article 4) au cours de cette même période.

5. ÉTAT DES LIEUX DE L'IDS EN 2013

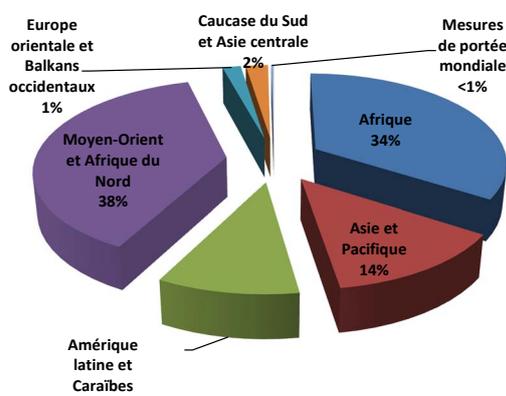
Le budget de **309 300 000 EUR** mis à la disposition de l'IdS et totalement engagé en 2013⁵ a été ventilé comme suit:

- 210 700 000 EUR pour les situations de crise ou de crise émergente (article 3);
- 30 300 000 EUR pour la lutte contre les menaces transrégionales (article 4, point 1);
- 44 300 000 EUR pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (article 4, point 2); et
- 24 000 000 EUR pour la construction de capacité pré- et postcrise (article 4, point 3).

Des notes adressées périodiquement au comité politique et de sécurité ont tenu le Conseil informé de la programmation de nouvelles mesures de réaction aux crises au titre de l'article 3 et de l'évolution de la mise en œuvre des mesures en cours. Le groupe de travail «Conflit, sécurité et développement» de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, mis sur pied dans le cadre du contrôle démocratique de l'IdS, a organisé six trilogues au niveau politique avec des représentants de la Commission et du SEAE et une quinzaine de réunions techniques sur l'ensemble de l'année.

En ce qui concerne la **répartition géographique**, le graphique 3 montre le soutien important actuellement fourni par l'IdS au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, face aux crises de longue durée secouant ces régions.

Graphique 3: répartition géographique des nouvelles mesures de réaction aux crises relevant de l'IdS, 2013 (sur la base des dotations financières)



⁵ Voir «Situation des engagements et des paiements au titre de l'instrument de stabilité en 2013» dans le document de travail des services de la Commission qui accompagne le présent rapport.

Les deux sections suivantes fournissent des exemples particuliers de projets relevant de l'IdS menés en 2013.

6. REPOSE AUX SITUATIONS DE CRISE OU DE CRISE EMERGENTE (ARTICLE 3 DU REGLEMENT INSTITUANT L'INSTRUMENT DE STABILITE)

6.1. Comment l'IdS a-t-il fait face aux crises en 2013?

En 2013, l'IdS a engagé un montant de **216 600 000 EUR**⁶ dans le cadre de quelque **45 mesures de réaction aux crises à court terme**. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), l'aide s'est poursuivie, face aux crises de longue durée en Syrie et à leurs répercussions dans les pays voisins. Le soutien à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne a également été manifeste, reflétant les réactions de l'UE à des situations politiques explosives et aux menaces pesant sur la sécurité dans toute la région. Par ailleurs, en Asie du Sud-Est, l'aide est demeurée axée sur la mise en place des processus de paix et de l'État de droit.

Le document de travail des services de la Commission qui accompagne le présent rapport annuel détaille toutes les mesures qui étaient en cours d'exécution dans le cadre de l'IdS en 2013. Les actions suivantes, qui sont représentatives des actions menées en 2013, témoignent du champ d'application étendu de l'IdS et des nombreux types de crises pour lesquels il a été recouru à cet instrument en divers endroits du monde:

Syrie: la crise de longue durée en Syrie a donné lieu à un soutien continu au titre de l'IdS, tant en Syrie même que dans les pays voisins. En Turquie, en Irak, mais surtout en Jordanie et au Liban, l'IdS a joué un rôle essentiel dans le soutien apporté aux autorités pour accueillir et héberger le nombre sans cesse croissant de réfugiés syriens. Les réfugiés ont également bénéficié d'une aide directe, par exemple grâce à l'octroi d'allocations de logement en espèces et à l'amélioration des conditions de vie, y compris dans les structures de gouvernance des camps ainsi que dans la fourniture de solutions de rechange aux études et d'un accompagnement psychosocial. Au Liban, l'IdS apporte un appui important au secteur local des soins de santé, qui est soumis à une pression considérable en raison des sollicitations supplémentaires inhérentes à la présence d'un grand nombre de réfugiés.

Sur le territoire syrien même, l'accès à l'aide non humanitaire et les autres aspects de l'octroi de cette aide sont clairement plus problématiques. L'IdS a, malgré tout, pu apporter une aide directe sous la forme de soins de santé primaires et d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de l'éducation de base.

Mali: l'IdS a été l'un des premiers instruments que l'UE a été en mesure de mobiliser dans le cadre de son effort plus large de réaction à la crise au Mali au début de l'année 2013. Un ensemble de mesures d'aide au titre de l'IdS, d'un montant de 20 000 000 EUR, a assuré un soutien dans les domaines de la sécurité et de la justice, essentiellement, et a apporté un appui au rétablissement de la présence de l'État malien dans le nord du pays et à la mise en place des premières étapes du processus électoral. Cette aide est venue compléter le soutien fourni par d'autres instruments de l'UE, en particulier le projet à long terme de lutte contre le terrorisme au Sahel, relevant de l'IdS, les deux missions de la PSDC (EUTM Mali, la mission

⁶ Ce montant comprend des fonds, à hauteur de 6 000 000 EUR, qui ont été reportés de 2012 ou récupérés en 2013.

de formation de l'UE en faveur des forces armées maliennes, et EUCAP Sahel), ainsi que le soutien de l'UE à la MISMA, par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix, au titre du FED.

Niger: au cours de l'année 2013, les menaces pour la sécurité au Niger ont augmenté en raison de la rébellion et du conflit militaire dans le nord du Mali. Le retour au Niger, ces dernières années, de quelque 250 000 migrants économiques en provenance de la seule Libye, y compris des ex-combattants et des mercenaires, a encore aggravé la situation. Sur la base du soutien existant de l'IdS en faveur de la sécurité et de la stabilisation dans les régions du nord du Niger et du Mali, il a été convenu d'apporter un appui complémentaire en ce qui concerne la police municipale, les activités génératrices de revenus et les initiatives de paix et de réconciliation lancées par les autorités régionales et nationales. Ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie de l'UE pour le Sahel, complètent l'aide au développement et l'aide humanitaire de l'UE et créent des synergies avec la mission EUCAP Sahel de la PSDC au Niger.

République centrafricaine (RCA): après le coup d'État de mars 2013, l'éventail des actions de l'IdS en RCA a été élargi, afin de refléter la nouvelle situation sur le terrain. Les actions ont été les suivantes: ensembles de mesures d'aide en faveur des forces de sécurité civiles, susceptibles d'ouvrir également la voie à des efforts globaux ultérieurs en vue d'une réforme du secteur de la sécurité; soutien aux médias afin de permettre la disponibilité d'informations objectives et respectueuses des principes de sensibilité aux conflits à Bangui et dans les provinces; déploiement de missions d'observation des droits de l'homme; et promotion d'un dialogue intercommunautaire au travers des efforts de la société civile.

Côte d'Ivoire: à la suite de la désignation d'une autorité nationale chargée de mettre en œuvre la politique 2012 du gouvernement en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), l'UE a fourni une aide au moyen de mesures relevant de l'IdS, parmi lesquelles le renforcement des capacités et l'assistance technique, y compris l'orientation et la préparation des ex-combattants démobilisés devant être réintégrés; l'appui à la réinsertion économique et sociale d'environ 5 000 ex-combattants précédemment démilitarisés et démobilisés et l'octroi d'une aide parallèle aux communautés d'accueil afin de créer un environnement propice à une telle réintégration; et le suivi étroit et régulier du programme DDR afin de veiller à ce que cette approche participative réponde aux besoins des communautés d'accueil ainsi qu'à ceux des ex-combattants.

Birmanie/Myanmar: parallèlement au soutien - déjà mis en place et toujours en cours - au processus de paix, notamment en faveur de la création du Centre du Myanmar pour la paix en 2012, et aux démarches engagées à la fois par le bureau du président et par Daw Aung San Suu Kyi, et conformément aux conclusions du Conseil «Affaires étrangères» d'avril 2013, l'UE a entrepris de contribuer au renforcement des capacités des forces de police du Myanmar afin d'améliorer le respect des droits de l'homme par la police ainsi que la responsabilisation de cette dernière et son professionnalisme dans les domaines de la gestion des foules et du maintien de l'ordre.

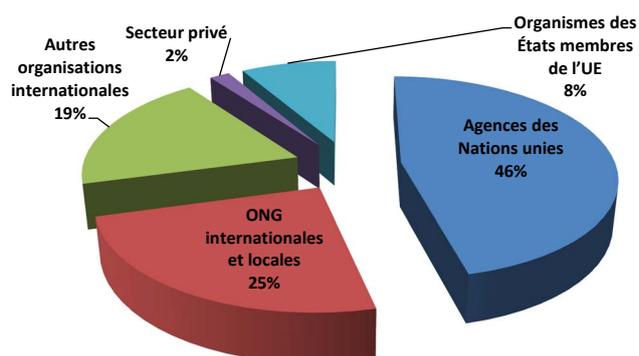
6.2. Qui a participé aux actions de réaction aux crises relevant de l'IdS?

Les mesures ont été élaborées dans le cadre d'une coopération étroite entre les institutions de l'UE et avec les États membres de l'UE, ainsi qu'avec divers partenaires: la société civile, les administrations publiques, les pays tiers et autres. Les délégations de l'UE jouent un rôle

essentiel en lançant rapidement l’alerte et en élaborant des concepts initiaux et des possibilités de réaction. En 2013, la plupart des nouvelles mesures ont continué d’être «sous-déléguées»⁷, aux fins de leur mise en œuvre sur le terrain, aux délégations de l’UE, dont la connaissance des besoins et des impératifs locaux est essentielle à la réussite des activités. Cette procédure a permis de négocier rapidement les contrats avec les entités chargées de la mise en œuvre et d’assurer un suivi de proximité de l’exécution de ces projets souvent sensibles. En conséquence, les délégations de l’UE ont assuré 62 % des engagements et 80 % des paiements effectués au titre de l’IdS en 2013.

Les graphiques 4a et 4b ci-dessous illustrent la variété de partenaires de mise en œuvre des mesures de réaction aux crises de l’IdS relevant de l’article 3 de 2007 à 2013. Le choix des partenaires de mise en œuvre est souvent déterminé par la question de savoir quels sont les organisations ou les acteurs dotés d’une expertise et d’une forte présence sur le terrain, qui leur permettent de réagir rapidement, grâce à la solidité de leurs réseaux locaux, dans les environnements instables où sont menées les actions de réaction aux crises relevant de l’IdS. La famille des Nations unies est restée un partenaire de mise en œuvre important, tout comme les organisations non gouvernementales, et 2013 a vu une augmentation de la coopération avec les agences des États membres.

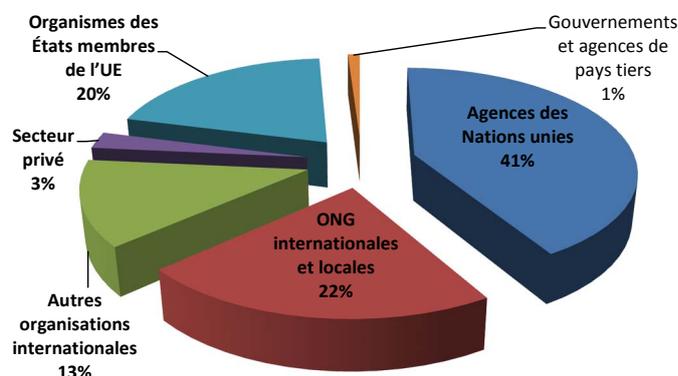
Graphique 4a: partenaires de mise en œuvre des mesures de réaction aux crises relevant de l’IdS, 2007-2013 (sur la base des dotations financières)



⁷

La responsabilité légale et financière de l’utilisation des fonds de l’UE, y compris le pouvoir de signer et de modifier des contrats si nécessaire, est transférée du siège de la Commission européenne à Bruxelles à la délégation de l’UE concernée.

Graphique 4b: partenaires de mise en œuvre des mesures de réaction aux crises relevant de l'IdS, 2013 (sur la base des dotations financières)



7. ASSISTANCE DANS LE CADRE DE CONDITIONS DE COOPERATION STABLES (ARTICLE 4 DU REGLEMENT INSTITUANT L'INSTRUMENT DE STABILITE)

La Commission assure l'élaboration de la programmation annuelle et la gestion de l'aide prévue à l'article 4 dans le cadre de conditions de coopération stables. Les programmes d'action annuels 2013 relevant de l'IdS ont été adoptés comme suit: les programmes relevant de l'article 4, points 1 et 2, en juillet 2013⁸ et ceux relevant de l'article 4, point 3, en mars 2013. Le document de travail II des services de la Commission, qui accompagne le présent rapport annuel, fournit une actualisation détaillée de la mise en œuvre des actions menées au titre de chacun des articles.

7.1. Menaces pour la sécurité et la sûreté (article 4, point 1, du règlement instituant l'instrument de stabilité)

Les programmes mis au point dans le contexte des menaces transrégionales sont axés sur le renforcement des capacités, en concertation étroite avec les pays bénéficiaires. Les capacités en matière de sécurité sont généralement renforcées aux niveaux national et régional, en vue de permettre une coopération mondiale et transrégionale efficace.

En 2013, 74 000 000 EUR ont été engagés, ce qui a donné lieu à des paiements pour un montant total de quelque 44 000 000 EUR. Fin 2013, plus de 100 experts, issus d'organisations spécialisées publiques ou semi-publiques des États membres de l'UE, avaient été recrutés par l'intermédiaire de la FSE⁹. Ils ont uni leurs forces et mis leurs connaissances et compétences spécifiques au service de l'IdS, apportant une contribution technique à l'identification et à la programmation détaillée des actions relevant de l'instrument. Ils ont notamment contribué au programme d'action annuel (PAA) 2013 et ont facilité la mise en

⁸ Version révisée du PAA approuvée le 23 décembre 2013.

⁹ Contrat-cadre relatif à la facilité de soutien aux experts, faisant appel à des spécialistes issus d'organisations publiques ou semi-publiques de l'UE. Depuis 2008, des experts provenant d'une soixantaine d'organisations de 17 États membres ont effectué plus d'une centaine de missions.

œuvre à part entière des actions décidées dans le cadre des PAA antérieurs. La section ci-après donne un aperçu des domaines couverts.

- Le **programme «route de la cocaïne»** (35 000 000 EUR depuis 2009) concerne 38 pays d'Afrique (essentiellement d'Afrique de l'Ouest), d'Amérique latine et des Caraïbes, et renforce les capacités des pays partenaires à lutter contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants tout au long de la route, l'accent étant mis sur l'interception des flux illégaux de drogue, la lutte contre le blanchiment d'argent et le partage d'informations. Deux nouveaux contrats ont été signés en vue d'étendre la portée géographique du projet AIRCOP à de nouveaux pays d'Afrique et d'Amérique latine au cours des trois prochaines années et de soutenir la mise en place du système d'information de la police en Afrique de l'Ouest (WAPIS) dans les cinq premiers pays pilotes.
- Le soutien à la lutte contre la criminalité organisée sur la route de l'héroïne s'est poursuivi et des actions ont été menées dans quinze pays d'Asie, d'Asie centrale, du Caucase, de la mer Noire et des Balkans occidentaux dans le cadre du **programme «route de l'héroïne»**. Ce programme comporte deux phases actuellement menées en parallèle: la première s'articule autour de quatre composantes, essentiellement centrées sur l'Afghanistan et le Pakistan, tandis que la deuxième est constituée de trois projets autonomes. Deux nouvelles interventions ont démarré en 2013 dans le cadre de la deuxième phase du programme: un premier projet visant à renforcer la coopération opérationnelle entre services répressifs, notamment en Asie centrale, et un deuxième projet ayant pour but de s'attaquer au problème de la traite des êtres humains dans des pays situés le long de la route de l'héroïne, axé sur le renforcement des capacités de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Moldavie et de la Turquie en matière de collecte de données/de renseignements, d'analyse et d'échange systématique d'informations.
- Le programme sur les **routes maritimes critiques**, d'un montant de 22 000 000 EUR, couvre 25 pays côtiers de la partie ouest de l'océan Indien, d'Asie du Sud-Est et du golfe de Guinée. Il permet de renforcer les capacités de partage d'informations et les fonctions de contrôle de l'application des lois maritimes de ces États en vue de garantir un trafic maritime plus sûr, en se concentrant sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée commis en mer, ainsi que sur d'autres aspects de la sécurité maritime.
- Le soutien à des projets de **lutte contre le terrorisme** aux niveaux national et régional s'est poursuivi en 2013, conformément à la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme. Au Mali, la mise en œuvre du projet «Contre-Terrorisme Sahel», qui profite au Niger, au Mali et à la Mauritanie, a véritablement commencé, avec une formation sur les réponses aux attentats terroristes, les techniques d'enquête, la collecte de renseignements et leur utilisation, ainsi que les procédures juridiques en matière de lutte contre le terrorisme. Un nouveau projet qui contribuera au financement de la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique et au Yémen a été mis sur pied - sa mise en œuvre devant commencer au début de l'année 2014, tandis qu'un contrat a également été passé pour un nouveau projet de lutte contre l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique. La collaboration avec le Pakistan a été renforcée par un nouveau mécanisme d'appui à la lutte contre l'extrémisme violent, qui démarrera en 2014 et viendra compléter le soutien déjà mis

en place en faveur du système de justice pénale du Punjab. En Asie du Sud-Est, l'IdS a pris part à une initiative conjointe UE-ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) de lutte contre le terrorisme. L'IdS a également apporté une aide à l'Institut de la justice et de l'État de droit, qui a son siège à Malte, par un travail de cartographie, afin de guider ses futurs travaux en rapport avec la lutte contre le terrorisme. Une étude sur le groupe Boko Haram a été établie en collaboration avec le bureau du conseiller à la sécurité nationale du Nigeria. Enfin, une formation de la Commission consacrée à l'élaboration de projets concernant la lutte contre l'extrémisme violent, destinée au personnel de l'UE et des États membres dans les délégations et les ambassades, a été mise au point; la première session a eu lieu à Nairobi en décembre 2013 et d'autres formations seront assurées en Afrique et en Asie en 2014.

- La mise en œuvre d'une nouvelle intervention dans le domaine de la **cybercriminalité** a débuté à la fin de l'année 2013, en collaboration avec le Conseil de l'Europe. L'action globale sur la cybercriminalité (GLACY) a pour but de promouvoir l'adhésion à la convention de Budapest sur la cybercriminalité et de permettre aux autorités judiciaires pénales de prendre part à une coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques, sur la base de ce traité.
- Un projet pilote a été élaboré dans le domaine de la **cybersécurité**. Ce projet, qui devrait démarrer au début de l'année 2014, vise à renforcer la résilience des infrastructures informatiques critiques et à favoriser l'harmonisation et le développement de la législation nationale conformément aux normes internationales, dans certains pays.
- Afin de permettre aux autorités nationales de justice, de contrôle et d'application de la loi de combattre efficacement la production et le trafic de **médicaments falsifiés**, une nouvelle intervention visant à s'attaquer aux menaces pour la santé publique a été mise au point et a fait l'objet d'un contrat. La mise en œuvre de cette intervention devrait débuter en 2014. Fournissant le cadre juridique et les capacités nécessaires pour mener efficacement ces opérations au niveau national ou sous-régional/transrégional applicable, ce projet sera géographiquement centré sur le Ghana, le Sénégal, la Jordanie, le Maroc et le Cameroun, en raison de leur volonté politique de résoudre les problèmes posés par les médicaments falsifiés.
- S'agissant de lutter contre **l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre (ALPC)** et de s'attaquer à leurs effets déstabilisateurs, plusieurs jalons ont été posés grâce à une initiative mise en œuvre par l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), qui promeut la ratification et l'application de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole sur les armes à feu. De même, le projet iARMS mis en œuvre par Interpol est entré dans sa deuxième phase (2012-2013), après la mise en place réussie de la première phase (2011-2012). En Afrique, la première phase du soutien au Centre régional sur les armes légères (Nairobi, Kenya) a pris fin en juin 2013. Le coup d'envoi a ainsi été donné à la deuxième phase, qui aura une durée de 3 ans. En Amérique centrale, la deuxième phase d'appui au Programme centraméricain pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (CASAC) est entrée dans la deuxième

année de sa mise en œuvre par la commission «Sécurité» du Système d'intégration centraméricain (SICA).

7.2. Atténuation des risques concernant les substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) (article 4, point 2, du règlement instituant l'instrument de stabilité)

Le programme CBRN couvre les risques de problèmes d'origine accidentelle, naturelle ou malveillante concernant les substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et vise à améliorer la culture de la sûreté et de la sécurité en diffusant les bonnes pratiques et en relevant le niveau général de sensibilisation aux questions de sûreté et de sécurité. Avant 2010, certains domaines étaient traités séparément¹⁰. Le programme CBRN s'inscrit dans une stratégie régionale et ne couvre qu'exceptionnellement des projets bilatéraux menés dans un seul pays (en l'occurrence l'Afghanistan et le Pakistan, pour les produits chimiques, la biosûreté et la biosécurité).

Des «centres d'excellence» CBRN offrent progressivement une plateforme unique et intégrée permettant de mener des actions dans l'ensemble des domaines couverts (surveillance des frontières/trafics illicites, contrôle des exportations, biosûreté et biosécurité, etc.), englobant notamment des mesures de protection civile (planification des mesures d'urgence, préparation et réaction aux crises). Cette initiative est mise en œuvre en coopération étroite avec le SEAE et avec l'aide de l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Le Centre commun de recherche de la Commission européenne assure l'appui technique de l'initiative. Ces centres d'excellence visent à renforcer les politiques d'atténuation des risques liés aux substances CBRN, en développant des programmes d'assistance sur mesure. Ils constitueront un outil majeur pour le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques régionales cohérentes, ainsi que pour l'amélioration de la coopération en matière de capacités nationales et régionales dans ce domaine. En 2012, l'UE a mis sur pied un centre d'excellence en Asie du Sud-Est (Philippines), dans la région Europe du Sud-Est/Caucase du Sud/Ukraine (Géorgie), en Afrique du Nord (Algérie), sur la «façade atlantique» (Maroc), au Moyen-Orient (Jordanie), en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (Kenya). Cinq secrétariats régionaux locaux des centres d'excellence sont devenus opérationnels en 2013 et quatre ont été officiellement inaugurés. De plus, des contacts ont été établis avec les pays d'Asie centrale et les pays du Conseil de coopération du Golfe. En 2013, la Commission a commencé à mettre en place, avec les pays partenaires de l'initiative relative aux centres d'excellence, un exercice d'évaluation des besoins et de la menace visant à répertorier les principaux besoins des pays en ce qui concerne les substances CBRN. Ces évaluations seront suivies de l'établissement de plans d'action CBRN nationaux, pour aider à définir les actions prioritaires des pays concernés. La future définition des projets dans les régions accueillant un centre d'excellence sera fondée sur ces priorités.

Principaux projets lancés dans le cadre des centres d'excellence CBRN: au Moyen-Orient, le centre d'excellence d'Amman a élaboré un projet consacré à la formation du personnel civil de première intervention pour les catastrophes CBRN (HAZMAT). Le centre d'excellence de la façade atlantique africaine à Rabat a lancé un projet concernant les déchets

¹⁰ Par exemple, le contrôle des exportations de biens à double usage, les trafics illicites, la reconversion des scientifiques autrefois spécialisés dans l'armement et la culture de la sûreté et de la sécurité.

biologiques et chimiques dangereux. Y participent sept pays partenaires de la façade atlantique africaine ainsi que la Tunisie. Un deuxième projet commun aux centres d'excellence de Rabat et de Nairobi aidera les pays partenaires à constituer et à renforcer la législation et à mettre en place des mesures d'exécution efficaces, afin qu'ils satisfassent à leurs obligations internationales. Neuf pays participent à ce projet et neuf autres ont déjà manifesté leur souhait de prendre part à un projet similaire.

D'autres domaines dans lesquels une aide est apportée comprennent plusieurs volets d'action faisant l'objet d'une coordination avec le réseau de centres d'excellence.

- **La portée des actions en matière de contrôle des exportations de biens à double usage**, qui ont permis la mise en œuvre réussie de programmes avec plus de 23 pays dans le monde, a été élargie. La coopération avec le programme américain de contrôle des exportations EXBS¹¹ a été renforcée. Un dialogue international commun de sensibilisation au contrôle des exportations s'est déroulé à Bruxelles en juin 2013. Il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail commun afin de renforcer la coordination entre les États-Unis et l'UE et d'éviter ainsi toute répétition inutile dans la mise en œuvre des actions de contrôle des exportations. Sur la base de l'évolution actuelle de la situation, il a été procédé, au second semestre 2013, à une extension et à un renforcement des activités au Moyen-Orient/en Asie centrale. Une nouvelle approche des actions de contrôle des exportations a été définie dans le but de garantir des effets plus positifs sur les opérateurs de terrain chargés des activités de contrôle.
- **Le soutien à la reconversion et à l'emploi dans d'autres secteurs des scientifiques et ingénieurs autrefois spécialisés dans l'armement** originaires des pays de l'ex-Union soviétique s'est poursuivi, par l'intermédiaire du centre pour la science et la technologie (CSTU), sur la base d'un partenariat renforcé entre les parties et d'un régime de cofinancement des activités. Le centre international pour la science et la technologie (CIST) fait quant à lui l'objet d'un processus de réforme (actualisation de ses objectifs et extension de sa portée géographique). Le Conseil a chargé la Commission et le SEAE de négocier un accord CIST révisé. Le centre sera transféré à Astana, au Kazakhstan. En 2013, le CIST a inauguré, à Douchanbé, un centre régional pour la biosûreté et la biosécurité, qui a bénéficié d'un financement de l'UE, et a commencé à former des experts tadjikes et afghans afin de réorienter leurs activités vers l'utilisation des substances CBRN à des fins pacifiques. D'autres actions de reconversion de scientifiques ont également été menées en Iraq en 2013. 98 experts dans les domaines radiologique et nucléaire ont reçu une formation destinée à réorienter leurs activités vers le démantèlement des installations nucléaires.
- **La lutte contre le trafic illicite de substances CBRN et les pratiques financières frauduleuses** est en cours, des actions étant menées en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord. Un deuxième contrat a été signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour apporter une contribution à un nouveau laboratoire des matières nucléaires qui sera utilisé par les services d'analyse des garanties de l'AIEA à Seibersdorf, en Autriche. En outre, la Thaïlande, le

¹¹ Export Control and Related Border Security Assistance (contrôle des exportations et aide à la sécurité des frontières).

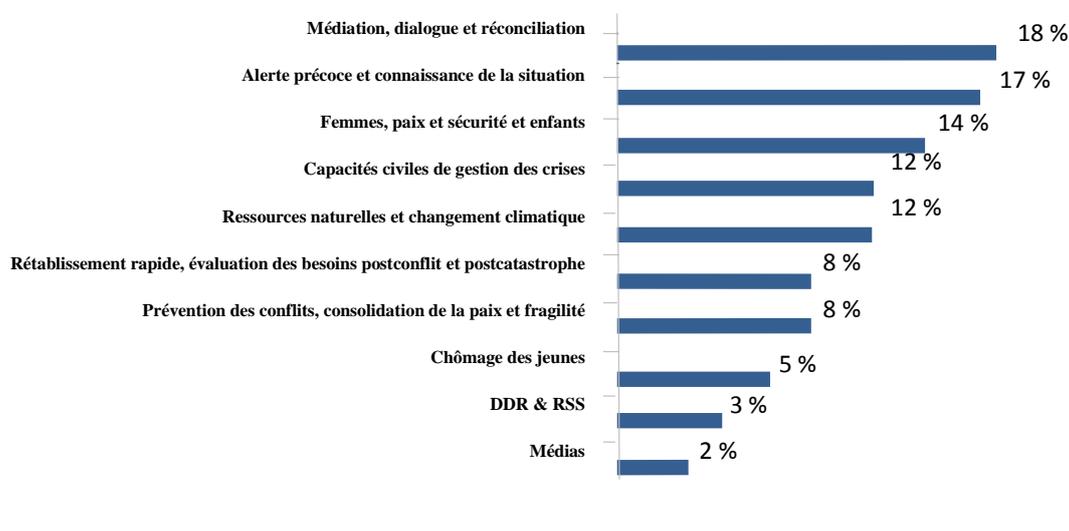
Cambodge, le Laos, les Philippines et la RDC ont bénéficié d'une aide pour la détection des substances radiologiques et nucléaires.

- Une stratégie pour la biosûreté et la biosécurité dans le voisinage de l'UE a été lancée dans les voisinages méridional et oriental de l'UE, par la mise en œuvre des résultats du projet EpiSouth (17 pays partenaires non membres de l'UE et 10 États membres). Le réseau EpiSouth, d'abord limité au bassin méditerranéen, a été étendu à l'Arménie, à la Géorgie, à la Moldavie et à l'Ukraine. Cette stratégie, fondée sur l'exploitation du réseau de pays EpiSouth, a donné lieu à quatre grands projets, qui ont tous été lancés fin 2013. Le premier et le plus important d'entre eux, baptisé «MediPIET», porte sur le perfectionnement professionnel des épidémiologistes d'intervention, contribuant à la réalisation de l'objectif général d'amélioration de la santé et de la biosécurité dans le voisinage. Son objectif est le renforcement des capacités, s'agissant de prévenir et de combattre les menaces pour la santé, naturelles ou d'origine humaine, que représentent les maladies transmissibles. Le deuxième projet biologique, réalisé sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), concerne l'étude de maladies bactériologiques émergentes et vise à accroître la protection de la santé publique contre les bactéries pathogènes émergentes (maladie du charbon, tularémie, peste, tuberculose, etc.) et les réseaux de surveillance microbienne, en vue de la détection d'éventuels foyers. Un troisième projet parallèle, «Medilabsecure», placé sous la direction de l'Institut Pasteur, suit les risques liés aux virus émergents et réémergents touchant les êtres humains et les animaux et comprend la création d'un réseau d'entomologistes. Un quatrième projet, dirigé par l'OMS, vise à accroître la sécurité sanitaire au niveau mondial en aidant les pays à améliorer et à renforcer les capacités de prévention, de détection, de contrôle et d'intervention en ce qui concerne les événements de santé publique en rapport avec les activités aux points d'entrée maritimes, aériens et terrestres, ainsi qu'avec les déplacements et transports internationaux. L'approche est plurisectorielle et a pour but de réduire autant que possible les risques associés à la dissémination naturelle ou volontaire d'agents pathogènes.
- **En 2013, l'élimination et la destruction des stocks d'armes chimiques de la Syrie** a été soutenue financièrement par l'initiative CBRN du programme relevant de l'IdS. Après modification du PAA 2013, l'UE a alloué 12 000 000 EUR à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue de la neutralisation et de l'incinération des produits chimiques syriens, en coopération avec la communauté internationale.

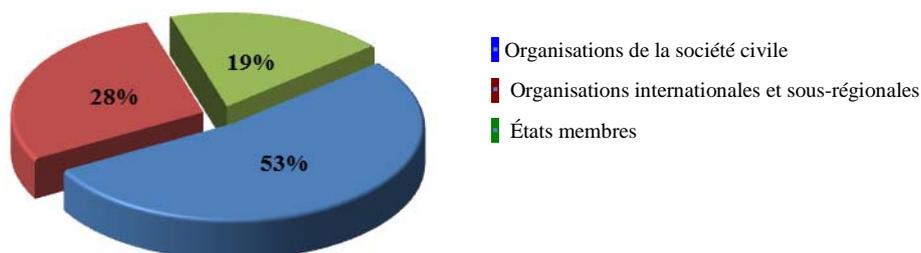
7.3. Construction de capacité pré- et postcrise (article 4, point 3, du règlement instituant l'instrument de stabilité)

De 2007 à 2013, un montant de 103 000 000 EUR a été affecté au soutien de quelque 140 projets visant à renforcer la capacité pré- et postcrise de l'UE et de ses partenaires aux niveaux national, régional et mondial. Le graphique 5 ci-dessous montre les principaux domaines thématiques d'intervention de 2007 à 2013, tandis que le graphique 6 illustre l'éventail des partenaires de mise en œuvre.

Graphique 5: domaines thématiques de l'aide au renforcement des capacités, 2007-2013 (sur la base des dotations financières au titre de l'article 4, point 3, du règlement instituant l'IdS)



Graphique 6: partenaires de mise en oe 2007-2013 pour le renforcement des capacités au titre de l'article 4, point 3 (sur la base des dotations financières)



Un montant de 24 000 000 EUR a été alloué dans le cadre du PAA 2013 et la section suivante donne un aperçu des principales réalisations et répercussions relatives aux projets qui étaient en cours en 2013.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et fragilité: grâce au réseau de dialogue avec la société civile (CSDN), il existe désormais une enceinte propice à un dialogue viable sur les questions de consolidation de la paix entre l'UE et les acteurs de la société civile, qui offre à ces derniers la possibilité de contribuer aux processus décisionnels au niveau de l'UE. L'année 2013 a marqué la troisième année d'existence de cette enceinte de dialogue; les 40 réunions tenues fin 2013 ont contribué à renforcer les capacités à long terme de la société civile dans les pays tiers, ainsi que celles de leurs partenaires européens, leur assurant une meilleure préparation dans le domaine de la prévention des crises.

Médiation, dialogue et réconciliation: grâce au soutien de l'IdS à l'unité d'appui à la médiation du Département des affaires politiques des Nations unies, une assistance décisive a

été fournie dans des situations de crise à haut retentissement en RCA, au Mali et en Somalie. La participation des femmes aux processus de paix a été renforcée, par la formation de six femmes identifiées comme candidates à une nomination potentielle au poste de médiateur par le Secrétaire général des Nations unies et par l'organisation d'un séminaire de haut niveau sur l'égalité hommes-femmes et les processus de médiation inclusifs. En coopération avec le PNUD, l'IdS a également contribué à la mise en place de capacités et de mécanismes nationaux durables pour la médiation interne et la gestion des conflits dans neuf pays pilotes¹².

Un nouveau mécanisme polyvalent de l'IdS, baptisé «European Resources for Mediation Support» (Ressources européennes pour le soutien à la médiation, ERMES), a été mis au point afin de faciliter la fourniture souple et rapide d'une assistance technique en matière de médiation en faveur de tiers engagés dans des processus de paix inclusifs à l'échelle internationale, régionale et/ou locale, en créant les conditions nécessaires pour que les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables puissent se faire entendre sur les théâtres de conflit.

Femmes, paix et sécurité (FPS) et enfants: l'IdS a continué à soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies au moyen d'un projet mené conjointement avec ONU Femmes et destiné à renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la planification postconflit au Kosovo¹³, au Liberia et au Timor-Oriental. Au Kosovo, des centaines d'hommes, de femmes et de jeunes ont participé à des dialogues de réconciliation, débouchant sur des recommandations concrètes concernant des questions telles que la législation relative à l'égalité des sexes, l'emploi des femmes et l'éducation des filles. Des accords ont également été conclus avec de grands médias du Kosovo pour qu'ils intègrent les questions FPS dans leur programmation. En outre, l'aspect FPS a été défini comme une priorité dans les appels à propositions locaux lancés dans 17 pays et 3 régions¹⁴, couvrant un large éventail de questions relatives à l'égalité hommes-femmes.

Alerte précoce et connaissance de la situation: l'appui de l'IdS a permis à Belun, une OSC du Timor-Oriental, de mettre en place et de développer un système d'alerte précoce et de réaction rapide, considéré comme l'un des meilleurs du genre, qui contribue avec succès à réduire les tensions et les conflits potentiels globaux dans la région. Le soutien apporté par l'intermédiaire de Saferworld et de l'ICG a permis de renforcer la capacité des acteurs, à l'échelle du pays et de la région, à analyser les risques de conflit sur 32 théâtres de conflit potentiel et de fournir aux responsables politiques et à la société civile des analyses de conflits de grande qualité, assorties de recommandations de mesures de réaction rapide.

Les capacités des organisations régionales et sous-régionales en matière d'alerte précoce et de rétablissement postcatastrophe ont été renforcées, notamment par l'amélioration des capacités de réaction aux crises de la Ligue des États arabes, le développement de la capacité de suivi des médias du secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) et le maintien du soutien au système continental d'alerte rapide de l'Union africaine. L'IdS a soutenu le renforcement des capacités de l'ANASE et de ses États membres en matière de réaction aux

¹² La Bolivie, le Tchad, le Ghana, le Guyana, les Maldives, la Mauritanie, le Népal, le Togo et le Yémen.

¹³ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

¹⁴ L'Afghanistan, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Tchad, la RDC, l'El Salvador, la Guinée-Bissau, l'Inde, le Kirghizstan, le Liberia, le Népal, le Nicaragua, le Pérou, le Sénégal, les Îles Salomon, le Yémen, la région d'Amérique centrale, l'Asie du Sud et le sud de l'Afrique centrale.

situations d'urgence. Dans ce contexte, une première formation destinée au futur personnel du centre national de crise du Myanmar a eu lieu en novembre 2013, coïncidant avec une visite de ce centre par la HR/VP Ashton.

Capacités civiles de gestion des crises: après une première phase achevée avec succès en 2012, le programme ENTRi (Nouvelle initiative européenne pour la formation à la gestion civile des crises) a été relancé en avril 2013. Au cours de l'année, neuf formations personnalisées (une par mois, en moyenne) ont renforcé les capacités de 210 membres du personnel (à la fois des ressortissants de l'UE et des ressortissants de pays tiers) déployés ou sur le point de l'être dans le cadre de missions internationales de gestion civile des crises de l'Union européenne, des Nations unies, de l'Union africaine et de l'OSCE. Ces formations ont consisté tant en des cours préalables au déploiement pour des missions internationales en Libye, en Géorgie et au Kosovo qu'en des cours de spécialisation portant sur des thèmes tels que les droits de l'homme, l'État de droit, la médiation et le tutorat. En outre, des approches d'interopérabilité et de formation harmonisée entre les 13 membres du groupement européen ENTRi ont été encouragées, et un guide pratique à l'intention des civils déployés dans le cadre de missions internationales de crise («In Control») a été publié en septembre 2013.

Dans le cadre du programme européen de formation des services de police (EUPST), trois grandes sessions de formation ont été organisées en 2013, respectivement par la Guardia Civil espagnole, la Gendarmerie nationale française et les Carabinieri italiens, ce qui a permis de renforcer la capacité de 1 019 officiers de police de 42 pays, dont 19 pays africains, à participer à des missions de police internationales.

Ressources naturelles et changement climatique: le partenariat UE-Nations unies sur les terres, les ressources naturelles et la prévention des conflits a continué de renforcer la capacité des OSC de la région des Grands Lacs africains à comprendre la dynamique des conflits et à élaborer des solutions respectueuses des principes de sensibilité aux conflits à des questions litigieuses en rapport avec la gestion des ressources naturelles. Un projet relevant de l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), consacré au changement climatique et à la sécurité en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, a permis de mettre au point un cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique du bassin hydrographique du Dniestr.

Rétablissement rapide, évaluations des besoins postconflit et postcatastrophe: une session de formation sur l'évaluation des besoins postconflit et postcatastrophe a eu lieu en septembre sur le thème du renforcement de la coopération dans les pays fragiles et touchés par un conflit. Y ont participé des membres du personnel du siège et du personnel de terrain de l'UE et des Nations unies.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et réforme du secteur de la sécurité: les capacités de l'Union africaine concernant la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ont été renforcées par un projet conjoint de l'UE et des Nations unies, mis en œuvre par l'UNOPS. Trois notes d'orientation opérationnelle RSS ont été examinées à l'occasion d'un atelier tenu à Addis Abeba en novembre, qui a réuni des représentants des communautés économiques régionales et de la société civile.

À la fin du cycle de programmation de sept ans du règlement instituant l'instrument de stabilité, une évaluation externe a été commandée afin d'évaluer l'incidence des résultats des projets menés au titre du volet «Préparation aux crises» (article 4, point 3, du règlement) au cours de la période 2007-2013. Cette évaluation a abouti à la conclusion que le volet «Préparation aux crises» de l'IdS était un élément indispensable de l'architecture globale de

l'UE en matière de paix, de sécurité et de développement et devait être pleinement intégré dans cette structure. Elle a établi que ce volet permettait à l'UE de s'attaquer aux questions de conflits au sens large et que les différents projets avaient assuré ou renforcé la capacité des organisations à contribuer aux efforts de consolidation de la paix et avaient conforté la notion d'une communauté de praticiens. Malgré un budget limité, les actions soutenues ont aidé l'UE à tenir ses engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la médiation et le dialogue. L'investissement dans la société civile sur le terrain, dans 26 pays/régions touchés par des conflits, a contribué à faire en sorte qu'environ 80 projets soient adaptés aux contextes nationaux et répondent aux priorités et aux besoins, non seulement à l'échelle du pays, mais aussi au niveau local. Le volet «Préparation aux crises» de l'IdS a été utilisé très efficacement pour établir des partenariats stratégiques, en particulier au niveau multilatéral avec des projets des Nations unies, et a eu une incidence notable sur les relations de l'UE avec plusieurs agences spécialisées des Nations unies.

8. CONCLUSION

Les mesures relevant de l'IdS mises en œuvre en 2013 en complément d'autres actions de l'UE menées au titre des instruments de développement géographiques et thématiques, de l'aide humanitaire et des missions PSDC ont apporté une contribution considérable aux efforts déployés par l'UE pour aider à prévenir les conflits, réagir aux crises et préserver la paix. À cet égard, le large éventail d'interventions mises en œuvre au titre de l'IdS a permis à l'UE d'apporter des réponses importantes et visibles à de nombreuses situations de crise dans le monde.

Compte tenu de l'instabilité politique persistante et du nombre croissant de catastrophes naturelles dans de nombreuses régions du monde, il est impératif de continuer à œuvrer en faveur d'un déploiement plus efficient et efficace des instruments de l'UE disponibles. Dans ce contexte, l'UE doit veiller à ce que les actions menées au titre de l'IdS soient mises en œuvre dans le cadre du cycle complet de la prévention des crises, de la réaction aux crises et des mesures de consolidation de la paix. L'IdS a doté l'UE d'une capacité de réaction unique, agissant dans de nombreux cas comme un point d'entrée et un catalyseur pour rendre possible un large éventail de mesures de réaction de l'UE se combinant pour former l'approche globale et stratégique de l'UE en matière de prévention des conflits et de réaction aux crises. Comme indiqué dans la communication conjointe sur l'approche globale de l'UE, *«[u]n engagement à long terme en matière de consolidation de la paix, de renforcement de l'État et de développement durable à long terme est indispensable si l'on veut remédier aux causes profondes des conflits et construire des sociétés pacifiques et résilientes. Les objectifs généraux d'une paix et d'un développement durables doivent être dès le début au cœur même de la réaction de l'Union – l'Union doit également avoir une vision à long terme en ce qui concerne ses engagements et actions à court terme»*¹⁵.

En 2014, l'IdS cédera la place au nouvel instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP). Les consultations sur le nouvel IcSP ont réaffirmé la nécessité pour l'UE de maintenir et d'amplifier sa capacité à apporter une réaction rapide et ciblée aux situations de crise ailleurs dans le monde ainsi qu'aux menaces mondiales et transrégionales et aux nouvelles menaces (lutte contre la criminalité organisée, protection des infrastructures critiques, lutte

15 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil: L'approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs, Bruxelles, 11.12.2013, JOIN(2013) 30 final.

contre le terrorisme, atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires). En outre, le nouvel IcSP soulignera à nouveau l'accent mis sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la préparation aux crises, en reconnaissant qu'une réaction rapide de l'UE peut souvent être un moyen efficace d'éviter que des tensions dégénèrent en crise.